

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 19 janvier 1999 à 19 h, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Réjean Gélinas
Monsieur Claude Béland	Monsieur René Gélinas
Madame Marie-Josée Bergeron	Madame Johanne H.-Brousseau
Madame Carole Boisclair	Monsieur Steve Martin
Madame Danielle Bolduc	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur Marc Dumont	Madame Maryse Villemure-Plante

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Josiane Richard, commissaires représentantes du comité de parents.

Messieurs les commissaires Maurice Poudrier et Michel Paillé sont respectivement arrivés à 19 h 20 et 19 h 30.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Maître Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Ghislain Drolet	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une trentaine de personnes en provenance notamment des municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Shawinigan-Sud.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance

---

Président

ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 350 0199** : Madame la commissaire Nicole Périgny  
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0199-01  
soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 10.5 Transport scolaire : journée du 26 janvier 1999.
- 11.1 Retour sur la journée du 15 janvier 1999.
- 11.2 Rapport du comité de travail – Gestion des demandes de support financier.
- 11.3 Dossier de retraite d'un cadre d'école.
- 11.4 Dossier informatique.
- 13.1 Comité de la Semaine de la Famille.
- 13.2 Transport scolaire sur le territoire de Mont-Carmel.
- 13.3 Transport scolaire : Notre-Dame-de-la-Présentation.
- 13.4 Processus d'intégration du personnel suite à la fusion des commissions scolaires.
- 13.5 Budget – Vérification des comptes.
- 13.6 Soirée Action Val-Mo.

QUE l'article 6.1 «Critères d'inscription des élèves» soit  
déplacé pour être considéré immédiatement après l'article 4.

QUE les articles 11.1 à 11.4 soient considérés à huis clos.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 351 0199** : Chaque membre présent du conseil des commissaires  
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil des commissaires tenue le 15 décembre 1998 au moins six heures avant le début de  
la présente séance, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le secrétaire  
général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur  
le document 0199-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En suivi à la dernière séance du conseil des commissaires en ce qui a trait au dossier de  
l'enseignement collégial à La Tuque, le directeur général monsieur Jean Lavoie mentionne  
que des démarches pour obtenir des informations sont toujours en cours. Un suivi sera  
donc fait lors d'une séance ultérieure.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance de résumés de  
correspondance reçue en date des 14 et 19 janvier 1999. Au terme d'échanges quant à cer-  
taines lettres, il est procédé au dépôt des résumés de correspondance.

Dépôt de résumés  
de correspondance

**RÉSOLUTION 352A 0199** : Madame la commissaire Danielle Bolduc

---

Président

reçue

PROPOSE que soient déposés des résumés de la correspondance reçue en date des 14 et 19 janvier 1999, décrits sur le document 0199-03.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier est arrivé pendant la considération des résumés de correspondance, soit à 19 h 20.

En étant à la période de question réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes présentes, qui le désirent, à s'adresser au conseil des commissaires. Des interventions sont alors faites de façon successive par mesdames Danielle Lamarre et Josée Croteau ainsi que par messieurs André Juneau, Michel Bordeleau et Jocelyn Côté et finalement par madame Julie Gagnon. Ces interventions sont relatives au dossier des critères d'inscription des élèves et visent particulièrement le bassin d'alimentation des écoles Saint-André et Saint-Georges ainsi que le transfert des élèves de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Lors des interventions, il est notamment demandé que la commission scolaire fasse une consultation publique de tous les parents ayant des élèves fréquentant les écoles concernées. Il est également demandé que les délais de consultation soient raisonnables et qu'il y ait transmission aux conseils d'établissement de la documentation remise au comité de parents. Il est aussi souligné la préoccupation de parents quant à un changement de règles sur la capacité d'accueil d'une école. De même, il est demandé qu'une école offre tous les niveaux d'enseignement du préscolaire et primaire. Par ailleurs, des interventions sont notamment faites par le directeur général monsieur Jean Lavoie pour rappeler que la Loi sur l'instruction publique prévoit que c'est le comité de parents qui est l'organisme à être consulté en ce qui a trait aux critères d'inscription. De plus, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite le directeur des Services de l'enseignement monsieur Claude Rousseau à faire lecture de la recommandation de ses services sur ce dossier. Il est alors indiqué que la recommandation est à l'effet d'appliquer un statu quo pour la prochaine année scolaire.

Monsieur le commissaire Michel Paillé est arrivé pendant la période de questions, soit à 19 h 30.

Conformément à l'ordre du jour, les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite le dossier des critères d'inscription. Monsieur Claude Rousseau fait alors part de la recommandation des Services de l'enseignement et la résolution ci-après décrite est ensuite adoptée.

Adoption des  
critères d'inscrip-  
tion des élèves  
pour 1999-2000

**RÉSOLUTION 352B 0199** : Madame la commissaire Nicole B.-Girard  
PROPOSE que les critères d'inscription des élèves pour  
l'année 1999-2000 dans les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie soient adoptés  
tels que décrits au document 0199-04.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Daniel Bussière, directeur d'école à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, présente aux commissaires le profil de cette école. Au terme de cette présentation, monsieur le président Jean-Yves Laforest remercie monsieur Bussière.

Poursuivant et en référence aux sujets relatifs à la direction générale, une résolution autorisant la signature des documents afférents à la vente de l'école de Grande-Anse est adoptée par suite des explications fournies par le directeur général.

Vente de l'école de Grande-Anse

**RÉSOLUTION 353 0199** :      CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a donné son assentiment à la vente de l'école Saint-Théodore de Grande-Anse (réf. : résolution 143-02-98);

CONSIDÉRANT, par suite des négociations dans ce dossier, qu'il y a lieu de procéder à la signature de l'acte de vente de cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que le président, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Jean Lavoie, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les documents afférents à la vente de l'école Saint-Théodore de Grande-Anse.

Adopté unanimement

Par la suite, les membres du conseil des commissaires procèdent à la désignation d'une personne pour agir en cas d'empêchement du directeur général adjoint.

Délégation de fonctions et pouvoirs

**RÉSOLUTION 354 0199** :      CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'en cas d'empêchement du directeur général adjoint, la personne désignée à cette fin par la commission scolaire exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général (réf. : article 203);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que le directeur des Services de l'enseignement, monsieur Claude Rousseau, soit désigné pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'empêchement du directeur général adjoint, dans le cadre d'application de l'article 203 de la Loi sur l'instruction publique.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent après cela le dossier concernant la représentation de la

---

Président

Commission scolaire de l'Énergie au conseil d'administration du Collège Shawinigan. Au terme des informations fournies par le directeur général, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Mise en candidature au conseil d'administration du Collège Shawinigan

**RÉSOLUTION 355 0199** : CONSIDÉRANT que madame Hélène Bourgouin agit à titre de représentante de la Commission scolaire de l'Énergie au sein du conseil d'administration du Collège Shawinigan;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que madame Hélène Bourgouin a présenté une lettre de démission au poste précité, laquelle démission sera effective lors de la nomination par le ministère de l'Éducation d'une personne pour la remplacer à son poste du conseil d'administration du Collège Shawinigan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de présenter au ministère de l'Éducation une recommandation quant à la candidature d'une personne pouvant agir en remplacement de madame Bourgouin;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Hélène Bourgouin au poste de représentante de la Commission scolaire de l'Énergie au sein du conseil d'administration du Collège Shawinigan;

QUE, par ailleurs, la Commission scolaire de l'Énergie recommande au ministère de l'Éducation la candidature de monsieur Maurice Poudrier pour agir en remplacement de madame Hélène Bourgouin.

Adopté unanimement

Le directeur général monsieur Jean Lavoie fournit ensuite des informations aux commissaires sur les démarches effectuées par les divers organismes de la région pour l'élaboration de plan de mesures d'urgence. Il est également indiqué les orientations de la commission scolaire et les échéanciers prévus pour la conception d'un plan de mesures d'urgence à la Commission scolaire de l'Énergie

Sur un autre dossier, monsieur Jean Lavoie fait part aux commissaires des démarches concernant l'engagement d'une direction adjointe d'école. Il est ainsi mentionné qu'il sera procédé à cet engagement lors d'un ajournement de la présente séance qui sera tenue le 26 janvier prochain.

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général adjoint monsieur Jean-Pierre Hogue est invité à présenter une recommandation pour la conclusion d'ententes avec le ministère de l'Éducation.

Ententes avec le MEQ

**RÉSOLUTION 356 0199**: Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'ententes avec

---

Président

le ministère de l'Éducation concernant :

- l'élaboration de tableaux de spécifications et de documents – Programmes «Techniques d'usinage» et «Usinage sur machines outils à commande numérique»;
- l'élaboration d'instruments d'évaluation du programme «Protection et exploitation de territoires fauniques».

Adopté unanimement

Le directeur général adjoint, monsieur Jean-Pierre Hogue présente après cela un projet concernant les services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes en 1998-2000. Il est alors procédé au dépôt de ce projet et une adoption sera faite lors d'une séance ultérieure.

Dépôt d'un document relatif aux Services éducatifs dispensés par les centres en 1999-2000

**RÉSOLUTION 357 0199** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 0199-05 concernant le projet relatif aux Services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes en 1999-2000.

Adopté unanimement

L'article 5 de l'ordre du jour relatif aux sujets de la direction générale est complété par l'adoption d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente entre le Carrefour Formation Mauricie et l'entreprise Hewitt Équipement Limitée.

Entente avec l'entreprise Hewitt Équipement Limitée

**RÉSOLUTION 358 0199** : CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie et l'entreprise Hewitt Équipement Limitée désirent établir des relations d'affaires privilégiées pour assurer une relève qualifiée de mécaniciens et d'électromécaniciens à l'industrie des équipements lourds des moteurs de camion et industriel, de groupes électrogènes et de chariots élévateurs;

Madame la commissaire Johanne H.-Brousseau PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'un protocole d'entente avec l'entreprise Hewitt Équipement Limitée, tel que décrit au document 0199-06.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées, et ce, après les informations fournies par monsieur Denis Émond.

Entente pour le personnel enseignant

**RÉSOLUTION 359 0199** : Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit accepté le projet de lettre d'entente relative à 8-7.09 de l'entente, selon l'annexe «A» de la Loi 37 pour le personnel enseignant,

---

Président

décrite sur le document 0199-07.

Adopté unanimement

Démission **RÉSOLUTION 360 0199** : La commissaire représentante du comité de parents, madame Louise Piché, PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Yvon Hudon, enseignant, à compter du 24 janvier 1999.

Adopté unanimement

Congé sans traitement **RÉSOLUTION 361 0199** : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit accordé à madame Nina Plante, enseignante, un congé sans traitement à raison de 100 % de tâche pour la période du 11 janvier 1999 au 30 juin 1999.

Adopté unanimement

Congé sans traitement **RÉSOLUTION 362 0199**: Madame la commissaire Marie-Josée Bergeron PROPOSE que soit accordé à madame Louise Roy, enseignante, un congé sans traitement à raison de 20 jours pour la période du 1<sup>er</sup> février 1999 au 30 juin 1999.

Adopté unanimement

Congé sans traitement **RÉSOLUTION 363 0199** : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit accordé à madame Michèle Carignan, enseignante, un congé sans traitement à raison de 100 % de tâche pour la période du 29 janvier 1999 au 26 février 1999.

Adopté unanimement

Congé sans traitement à temps partiel **RÉSOLUTION 364 0199** : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit acceptée la prolongation, jusqu'au 30 juin 1999, du congé sans traitement à temps partiel de madame Chantal Robitaille, enseignante, conformément à la convention collective en vigueur.

Adopté unanimement

Congé sans traitement à temps partiel **RÉSOLUTION 365 0199** : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit acceptée la prolongation, jusqu'au 30 juin 1999, du congé sans traitement à temps partiel de madame Lise Villemure-Boucher, enseignante, conformément à la convention collective en vigueur.

Adopté unanimement

Congé sans traitement à temps **RÉSOLUTION 366 0199** : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier

---

Président

partiel

PROPOSE que soit acceptée la prolongation, jusqu'au 30 juin 1999, du congé sans traitement à temps partiel de madame Louiselle Linteau, enseignante, conformément à la convention collective en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement de  
personnel  
professionnel

**RÉSOLUTION 367 0199** : Madame la commissaire France Désaulniers  
PROPOSE que soit accepté l'engagement des personnes dont les noms suivent comme personnel professionnel surnuméraire :

École des Vallons (Saint-Paulin)

Roy, Isabelle, orthopédaogogue, 12 heures/semaine.

Début : 4 janvier 1999.

Fin : selon les dispositions prévues au contrat d'engagement, Annexe A.

École Sainte-Élisabeth (Saint-Alexis-des-Monts)

Lacroix, Sylvie, psychoéducatrice, 20 heures/semaine.

Début : 7 septembre 1998.

Fin : selon les dispositions prévues au contrat d'engagement, Annexe A.

École Villa-de-la-Jeunesse (Saint-Élie-de-Caxton)

Gauthier, Sonya, orthopédaogogue, 2 heures/semaine.

Début : 4 janvier 1999.

Fin : selon les dispositions prévues au contrat d'engagement, Annexe A.

École secondaire du Rocher (Grand-Mère)

Lemay, Martine, orthopédaogogue, 25 heures/semaine.

Début : 11 janvier 1999.

Fin : selon les dispositions prévues au contrat d'engagement, Annexe A.

Adopté unanimement

Contrats d'ensei-  
gnement à temps  
partiel

**RÉSOLUTION 368 0199**: CONSIDÉRANT que plusieurs enseignants se sont vus accorder un congé sans traitement à temps partiel ou à temps plein;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit compléter son organisation pédagogique et que des périodes d'enseignement n'ont pas été distribuées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Maryse

\_\_\_\_\_  
Président



V.-Plante PROPOSE que soit accordé aux personnes dont les noms suivent un contrat d'enseignement à temps partiel :

Écoles Saint-Jacques, Saint-Charles et Christ-Roi (Shawinigan)

Desrosiers, Line : 52 % de tâche.

Début : 5 janvier 1999.

Fin : selon les modalités établies au contrat d'engagement, Annexe IIIb).

Écoles Dominique-Savio et Notre-Dame (Saint-Georges-de-Champlain et Lac-à-la-Tortue)

Germain, Manon : 48 % de tâche.

Début : 5 janvier 1999.

Fin : selon les modalités établies au contrat d'engagement, Annexe IIIb).

École Dominique-Savio (Saint-Georges-de-Champlain)

Bordeleau, Judith : 100 % de tâche.

Début : 5 janvier 1999.

Fin : selon les modalités établies au contrat d'engagement, Annexe IIIb).

École Saint-Jean-Bosco (Grand-Mère)

Filion, Sophie : 100 % de tâche.

Début : 4 janvier 1999.

Fin : selon les modalités établies au contrat d'engagement, Annexe IIIb).

École Marie-Médiatrice (La Tuque)

Roy, Nathalie : 100 % de tâche.

Début : 28 janvier 1999.

Fin : selon les modalités établies au contrat d'engagement, Annexe IIIb).

École Jacques-Buteux (La Tuque)

Duchemin, Chantale : 100 % de tâche.

Début : 28 janvier 1999.

Fin : selon les modalités établies au contrat d'engagement, Annexe IIIb).

École secondaire des Chutes (Shawinigan)

Lajoie, Marie-Claude : 7,6923 % de tâche.

Début : 4 janvier 1999.

Fin : selon les modalités établies au contrat d'engagement, Annexe IIIb).

Falardeau, Marc : 100 % de tâche.

---

Président

Début : 4 janvier 1999.  
Fin : selon les modalités établies au contrat d'engagement, Annexe IIIb).

École secondaire du Rocher (Grand-Mère)

Bellerive, Luc : 100 % de tâche.  
Début : 18 janvier 1999.  
Fin : selon les modalités établies au contrat d'engagement, Annexe IIIb).

Duplessis, Pierre : 58,3333 % de tâche.  
Début : 1<sup>er</sup> février 1999.  
Fin : selon les modalités établies au contrat d'engagement, Annexe IIIb).

Duranceau, Johanne : 100 % de tâche.  
Début : 14 janvier 1999.  
Fin : selon les modalités établies au contrat d'engagement, Annexe IIIb).

Adopté unanimement

Ouverture d'un  
poste à temps plein  
de technicienne ou  
technicien en  
transport scolaire

**RÉSOLUTION 369 0199** : Monsieur le commissaire Michel Paillé  
PROPOSE l'ouverture d'un poste de technicienne ou  
technicien en transport scolaire à 35 heures/semaine aux Services des ressources  
matérielles.

Adopté unanimement

Congé sabbatique  
à traitement  
différé

**RÉSOLUTION 370 0199** : Madame la commissaire Nicole Périgny  
PROPOSE que soit accordé à madame Claire Bellerive,  
enseignante, un congé sabbatique à traitement différé d'un an, soit du 28 janvier 1999 au 28  
janvier 2000, et ce, dans un plan de cinq ans, soit du 28 janvier 1999 au 28 janvier 2004.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et après avoir reçu les renseignements requis, une résolution est  
adoptée pour autoriser un ajout à un contrat.

Ajout à un contrat  
pour l'implantation  
de réseau informa-  
tique

**RÉSOLUTION 371 0199** : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 277-06-98,  
que la Commission scolaire de l'Énergie a retenu les services  
de l'entreprise Bell Canada pour l'implantation de réseau informatique pour les fins de la  
télécommunication;

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la réalisation du projet  
précité, que des travaux supplémentaires sont requis;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire  
Rompré PROPOSE que soit autorisé un ajout au contrat avec l'entreprise Bell Canada pour  
les travaux suivants :

---

Président

Ajout

	<u>Montant</u>
Structures non pénétrantes au toit des écoles Saint-Jacques et Saint-Charles Garnier	1 100,00 \$
Tour autoportante de 40 pieds, au lieu d'un mat standard, à l'école secondaire Val-Mauricie	1 650,00 \$
Réparations et renforcements aux murs extérieurs des écoles Jacques Cartier, Saint-Paul et Champagnat	2 640,00 \$
Peinture d'une tour à l'école Dominique-Savio pour conformité aux directives de Transport Canada	650,00 \$

QUE, par ailleurs, soit appliqué au montant de 6 040 \$ pour les travaux précités, un crédit en faveur de la commission scolaire pour la somme de 300 \$ pour les travaux d'extension du mat à l'école secondaire des Chutes et que, par suite, soit donc autorisé le paiement d'un montant total de 5 740 \$ à l'entreprise Bell Canada.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs aux Services des ressources financières, le directeur général monsieur Jean Lavoie fournit des informations aux commissaires concernant l'appel d'offre de service pour un vérificateur externe.

À ce moment-ci, soit à 21 h 45, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

**RÉSOLUTION 372 0199** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour une période de 15 minutes.

Adopté unanimement

À 22 h, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 373 0199** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte.

---

Président

Adopté unanimement

En étant aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier présente un dossier relatif au projet de construction d'un gymnase à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface. Il est alors adopté une résolution pour procéder à la nomination de membres du comité de sélection pour l'embauche des firmes professionnelles.

Formation  
d'un comité de  
sélection

**RÉSOLUTION 374 0199** : CONSIDÉRANT que la demande de la Commission scolaire de l'Énergie pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Sainte-Marie de Saint-Boniface-de-Shawinigan a été acceptée par madame Pauline Marois, ministre de l'Éducation, en date du 11 décembre 1998;

CONSIDÉRANT, pour réaliser ce projet de construction d'un gymnase, que la Commission scolaire de l'Énergie se doit de procéder à la nomination de professionnels (architecte et ingénieurs);

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 12 du procédurier pour l'octroi de contrats de services professionnels pour la construction des immeubles adopté par la Commission scolaire de l'Énergie le 6 mai 1998, que la commission scolaire doit former un comité de sélection d'au moins trois membres dont le directeur des Services des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que le comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

Monsieur Jean-Yves Laforest	Président
Monsieur Jean Lavoie	Directeur général
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Bernard Leclair	Coordonnateur des Services des ressources matérielles
Madame France Désaulniers	Commissaire

Adopté unanimement

Toujours en référence au dossier précité, monsieur Jean-Guy Trépanier dépose, pour information, des documents concernant le choix des firmes de professionnels invitées à présenter leur proposition (réf. : document 0199-08) ainsi que l'échéancier de réalisation du projet (réf. : document 0199-09).

Poursuivant et suite aux renseignements fournis par monsieur Jean-Guy Trépanier, les membres du conseil des commissaires procèdent au renouvellement de contrats de transport scolaire.

Renouvellement  
de contrats de

**RÉSOLUTION 375 0199** : CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est interve-

---

Président

transport scolaire

nue le 2 juillet 1998 entre les entrepreneurs en transport et la Commission scolaire de l'Énergie relative au renouvellement des contrats de transport scolaire pour les cinq prochaines années (1<sup>er</sup> juillet 1998 au 30 juin 2003);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer les contrats officiels avec les entrepreneurs identifiés au document numéro 0199-10;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que messieurs Jean-Yves Laforest, président, et Jean Lavoie, directeur général, soient mandatés pour signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les contrats de transport scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1998 au 30 juin 2003.

Adopté unanimement

Consécutivement, le directeur des Services des ressources matérielles présente un tableau synthèse des locations 1998-1999. Un dépôt de ce document est alors fait.

Dépôt d'un document relatif aux locations 1998-1999

**RÉSOLUTION 376 0199** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 0199-11 relatif à un tableau synthèse des locations 1998-1999.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Trépanier soumet à l'attention des commissaires des dossiers concernant des écoles en surplus. Eu égard à ce dossier, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Aliénation de terrain et d'école

**RÉSOLUTION 377 0199** : CONSIDÉRANT que le règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire prévoit :

1. qu'une commission scolaire qui désire aliéner un immeuble dont la valeur marchande excède 100 000 \$ (l'évaluation municipale de l'école Méki-Joie, terrain et bâtisse est de 182 000 \$) doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation;
2. lorsqu'elle est autorisée par le ministre, l'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire doit être effectuée par voie de soumissions publiques. Une commission scolaire ne peut aliéner un immeuble à une valeur inférieure à sa valeur marchande. Cependant, le ministre peut autoriser l'aliénation d'un immeuble au plus offrant, lorsque toutes les offres reçues à la suite d'une demande de soumissions publiques sont inférieures à la valeur marchande.

CONSIDÉRANT que l'école Méki-Joie de Saint-Joseph-de-Mékinac (Municipalité de Boucher) n'est plus utilisée à des fins pédagogiques depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1995;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'opérations (entretien

---

Président

et réparation, consommation énergétique, surveillance, déneigement, etc.) sont entièrement assumées par la commission scolaire, puisqu'aucun revenu de location n'est perçu;

CONSIDÉRANT qu'au cours des prochaines années la commission scolaire doit effectuer des dépenses d'investissement assez importantes (réfection de la toiture, aménagement de la cour, remplacement de fenestration);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande au ministre de l'Éducation l'autorisation d'aliéner le terrain et l'école Méki-Joie situés au 1030, rue Principale, à Saint-Joseph-de-Mékinac (Municipalité de Boucher).

Adopté unanimement

Mise en vente de terrain et d'école

**RÉSOLUTION 378 0199** : CONSIDÉRANT que l'école Saint-Jude de Shawinigan n'est plus utilisée à des fins scolaires depuis plusieurs années et que, dans l'avenir, aucune utilité n'est envisagée;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'entretien et réparations, de consommation énergétique et de déneigement de cette bâtisse sont supérieures aux revenus de location;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit effectuer, dans les prochaines années, des dépenses d'investissement assez importantes en vue de maintenir la bâtisse dans un bon état (réfection de la toiture, aménagement sanitaire, remplacement des fenêtres);

CONSIDÉRANT que le règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire permet l'aliénation de cette bâtisse sans une autorisation du ministère de l'Éducation, compte tenu que sa valeur marchande est inférieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Marie-Josée Bergeron PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise le directeur des Services des ressources matérielles à mettre en place la procédure de mise en vente, par appel d'offres public, du terrain et de l'école Saint-Jude situés au 1763, 69<sup>e</sup> Rue, à Shawinigan.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général monsieur Jean Lavoie informe les commissaires quant à la possibilité d'une journée de grève par le personnel d'un transporteur scolaire. Par suite d'échanges sur ce dossier, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Journée de grève de conducteurs d'autobus

**RÉSOLUTION 379 0199** : CONSIDÉRANT, en référence à un avis de grève transmis au bureau du Commissaire général du Travail, que les

---

Président

conducteurs de l'entreprise de transport «Autobus Du Rocher (1984) enr.» comptent faire une journée de grève le mardi 26 janvier 1999;

CONSIDÉRANT que cette grève implique 14 autobus scolaires à contrat avec la Commission scolaire de l'Énergie et affecte environ 1 200 élèves en provenance des municipalités suivantes : Grandes-Piles, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges-de-Champlain, Grand-Mère, Shawinigan et Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer si les écoles fréquentées par les élèves concernés demeurent ouvertes le 26 janvier prochain;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne H.-Brousseau PROPOSE que demeurent ouvertes les écoles fréquentées par les élèves affectés par une éventuelle journée de grève des conducteurs d'autobus de l'entreprise «Autobus Du Rocher (1984) enr.»;

QUE, par ailleurs, les parents des élèves concernés soient informés de la situation précitée.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 380 0199** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié par le report à une séance d'ajournement des articles suivants :

- 13.1 Comité de la Semaine de la Famille.
- 13.2 Transport scolaire sur le territoire de Mont-Carmel.
- 13.3 Transport scolaire : Notre-Dame-de-la-Présentation.
- 13.4 Processus d'intégration du personnel suite à la fusion des commissions scolaires.
- 13.5 Budget vérification des comptes.

QUE l'article 13.6 «Soirée Action Val-Mo» soit retiré de l'ordre du jour;

QUE l'article 12 «Période de questions réservée à l'assistance» soit déplacé pour être considéré avant l'article 11 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Alain Gervais du conseil d'établissement à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface s'enquiert des démarches à être effectuées dans le dossier du gymnase de l'école Sainte-Marie. Le directeur général monsieur Jean Lavoie informe alors monsieur Gervais du processus prévu.

---

Président

À 23 h, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

**RÉSOLUTION 381 0199** : Madame la commissaire Danielle Bolduc  
PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent alors à huis clos les sujets prévus à l'article 11 de l'ordre du jour.

À 0 h 10, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 382 0199** : La commissaire représentante du comité de parents, madame Josiane Richard, PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit déclarée ouverte au public.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires adoptent après cela une résolution en référence à une demande de support financier présentée par un organisme.

Demande de support financier

**RÉSOLUTION 383 0199** : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier  
PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie verse un montant de 250 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse emploi de la MRC de Maskinongé à titre de support financier pour le projet «Place aux jeunes».

Adopté majoritairement

À 0 h 15, il est procédé à un ajournement de la séance.

Ajournement de la séance

**RÉSOLUTION 384 0199** : Madame la commissaire Nicole B.-Girard  
PROPOSE que soit la présente séance du conseil des commissaires soit ajournée au 26 janvier 1999, à 19 h,

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président



SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire